

MARS-JUIN
2013

JUILLET-NOV
2013

JAN-MARS
2014

AVRIL-MAI
2014

JUIN-SEPT
2014

OCTOBRE-NOV
2014

NOV-DÉCEMBRE
2014

JAN- AVRIL
2015

MAI-DÉCEMBRE
2015

2016 - 2017

> MARS 2013
• annonce du « choc de simplification » par le Président de la République

> JUILLET 2013
• 124 mesures de simplification pour les entreprises décidées

> JANVIER 2014
• mise en place du Conseil de la simplification pour les entreprises

> AVRIL 2014
• annonce des 50 premières mesures du Conseil de la simplification pour les entreprises

> JUIN 2014
• 50 mesures de simplification pour la construction
> JUILLET 2014
• lancement de la consultation nationale « Faire simple » pour les particuliers

> OCTOBRE 2014
• annonce de 50 nouvelles mesures par le Conseil de la simplification pour les entreprises
> NOVEMBRE 2014
• 40 mesures pour simplifier la vie des Français

> DÉCEMBRE 2014
• mesures de simplification par le Conseil national du handicap (CNH)

> JANVIER 2015
• généralisation de la collecte d'informations en ligne, pour l'ensemble des communes, de la campagne de recensement 2015
• paiement d'amendes par smartphone
• prise de rendez-vous Caf en ligne
> FÉVRIER 2015
• suivi en ligne des dossiers de contravention

> MAI 2015
• 50 nouvelles mesures pour les entreprises, 40 nouvelles mesures pour simplifier la vie des Français

> PREMIER SEMESTRE 2016
• déploiement de France Connect, l'identification unique pour tous les sites publics
> 2016
• mise en ligne du nouveau site service-public.fr

> AVRIL 2013
• pré-plainte en ligne
> MAI 2013
• déclaration unique de décès
> JUIN 2013
• échanges dématérialisés avec l'administration fiscale en cas de contrôle

> JUILLET 2013
• création de l'instance de coordination des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
> SEPTEMBRE 2013
• suppression de l'indicateur de la Banque de France signalant les dirigeants ayant connu un dépôt de bilan au cours des trois dernières années (indicateur 040)
> OCTOBRE 2013
• réduction des délais de contentieux dans les procédures d'urbanisme

> JANVIER 2014
• téléservice « Mon compte association »
• recensement citoyen sur internet (Journée défense et citoyenneté)
> FÉVRIER 2014
• expérimentation du service Pôle emploi « 100 % web »

> AVRIL 2014
• alertes SMS pour les titres de séjour
> MAI 2014
• suivi du passeport en ligne
• expérimentation de la visioconférence pour les épreuves orales du bac

> SEPTEMBRE 2014
• dématérialisation des timbres fiscaux pour les passeports et certains titres de séjour
• demande d'allocation de rentrée scolaire 100 % dématérialisée

> OCTOBRE 2014
• lancement de mes-aides.gouv.fr - simulateur multi-prestations en version bêta
> NOVEMBRE 2014
• information sur les avis préalables aux décisions administratives

> NOVEMBRE 2014
• le silence vaut accord pour 1 200 procédures de l'État
> DÉCEMBRE 2014
• généralisation du module de prise de rendez-vous en ligne pour la demande de renouvellement de titre de séjour
• possibilité de payer par carte bancaire dans tous les centres d'impôts

> JANVIER 2015
• publication des instructions fiscales à date fixe
• réglementation de la signalétique des produits et emballages relevant d'une consigne de tri facilitée
• suppression du surcoût des frais de transmission par voie électronique du Kbis
> FÉVRIER 2015
• déploiement du Guichet unique national de dédouanement (GUN)
• entrée en vigueur de la « procédure intégrée » pour accélérer la construction de logements
> AVRIL 2015
• facilitation du recrutement d'apprentis mineurs

> NOVEMBRE 2015
• possibilité de correspondre en ligne avec l'administration pour toute démarche, sauf si la présence au guichet est obligatoire dans la loi
• le silence vaut accord pour les procédures des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des organismes de sécurité sociale
> DÉCEMBRE 2015
• calcul en ligne du montant de sa bourse

> JANVIER 2016
• généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN)
• mise à disposition des entreprises d'un modèle de fiche de paie lisible et simplifié
> PREMIER TRIMESTRE 2016
• permis environnemental unique
> DÉCEMBRE 2016
• dématérialisation de tous les formulaires anciennement Cerfa (projet 100 % démat. entreprises)
> JANVIER 2017 AU PLUS TARD
• tous les acteurs publics acceptent les factures dématérialisées
• « Dites-le-nous une fois » : plus de pièces justificatives à fournir par les entreprises lorsque d'autres administrations en disposent déjà

ANNONCES
SIMPLIFICATION PARTICULIERS
SIMPLIFICATION ENTREPRISES

Depuis mars 2013, le « choc de simplification » est en marche. L'enjeu concerne aussi bien les entreprises que les particuliers. Simplifier répond à une double exigence :

- **économique**, car lever les freins à l'investissement et à l'embauche, c'est agir pour l'emploi et la croissance ;

- **démocratique**, car l'objectif est aussi de créer, pour chaque Français, des rapports plus transparents, plus proches et plus efficaces avec l'administration.

La simplification fluidifie les démarches et les procédures, sans déréguler ni remettre en cause les protections ou les droits essentiels.

+ 3,3 MILLIARDS D'EUROS
DE GAINS DEPUIS SEPTEMBRE 2013



SIMULATEUR DES DROITS

Le site mes-aides.gouv.fr est un simulateur qui permet à chacun de connaître ses droits aux prestations sociales et d'en estimer le montant. Facilement accessible et simple d'utilisation, il permet également d'entamer les démarches en ligne.

Périmètre concerné :

- le revenu de solidarité active (RSA)
- les allocations logement
- les allocations familiales
- la couverture maladie universelle complémentaire / l'aide pour une complémentaire santé (CMUC / ACS)
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

2 MINUTES
pour estimer vos droits



DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La déclaration sociale nominative est un nouveau système de transmission unique et dématérialisée qui permet de générer et transmettre en une fois l'intégralité des déclarations sociales de chaque salarié. Déjà en place pour 15 000 entreprises, le dispositif sera généralisé à toutes les entreprises au 1^{er} janvier 2016.

1 JOUR À 1 SEMAINE
par an pour les TPE

6 À 36 JOURS
par an pour les PME

0,2 À 8
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)
pour les grandes entreprises

WWW.GIP-MDS.FR



TITRE EMPLOI SERVICE ENTREPRISE (TESE)

Le TESE est un dispositif qui simplifie les formalités liées à l'emploi d'un salarié et fait gagner du temps à l'entreprise dans sa gestion administrative. L'adhésion et les déclarations se font en ligne. L'objectif est de favoriser ainsi l'embauche et la création d'entreprise.

POUR TOUTES LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS :

1 DOCUMENT pour effectuer les formalités d'embauche

DÉCLARATION

aux organismes de protection sociale

RÈGLEMENT

pour les cotisations de protection sociale

LA PRODUCTION

du bulletin de paie



MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ (MPS)

Dispositif phare du programme « Dites-le-nous une fois » pour les entreprises, le marché public simplifié (MPS) permet à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro de SIRET.

Depuis début novembre 2014, 2 000 entreprises en ont déjà bénéficié.

300 000
ENTREPRISES CONCERNÉES
par le dispositif

2 HEURES PAR MARCHÉ
de gain de temps pour l'entreprise



AIDE PUBLIQUE SIMPLIFIÉE (APS)

Grâce à leur seul numéro de SIRET, toutes les entreprises peuvent connaître l'intégralité des aides et subventions publiques auxquelles elles ont droit, via un service en ligne, et effectuer une demande de manière plus simple et efficace.

30 SECONDES
pour connaître l'ensemble des aides proposées par les services de l'État, les organismes publics, et les collectivités locales dont l'entreprise dépend

Disponible depuis

AVRIL 2015



QUAND L'ADMINISTRATION NE DIT PAS NON, C'EST : OUI

Depuis novembre 2014, le principe du « silence vaut accord » garantit à chaque citoyen, à chaque chef d'entreprise s'adressant à une administration, que sa demande sera traitée rapidement. Si l'administration ne répond pas dans les temps, c'est qu'elle donne son accord.

1 200
PROCÉDURES DE L'ÉTAT
sont désormais soumises à la règle du « silence vaut accord »



ZÉRO CHARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTREPRISE

La volonté de simplification ne peut pas se limiter au stock de réglementations existant : il faut aussi s'attaquer à toutes les nouvelles réglementations. Depuis 2013, un contrôle des textes réglementaires a été mis en place, selon un principe clair : toute mesure qui crée une charge nouvelle pour l'entreprise doit être compensée par la suppression d'une charge équivalente (moratoire « 1 pour 1 »).